

L'accueil des gens du voyage

05/01/2016

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine aménage et gère les aires d'accueil des Gens du voyage.



Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2013-2019 est élaboré conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne pour une durée de six ans. Il prescrit le nombre d'aires d'accueil à construire sur un territoire, leur capacité d'accueil, leur secteur géographique d'implantation et repère les besoins et aménagements nécessaires pour l'accueil estival des grands groupes de voyageurs (terrain de grand passage). Ce document sert d'appui à l'accompagnement des personnes dites, gens du voyage, dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles.

En partenariat avec l'association Le Rocheton, l'Agglo gère l'accueil des familles qui se déplacent sur le territoire. Elle veille également à la prise en compte de leur besoin d'habitat.

Aires d'accueil de Melun et Vaux-le-Pénil

Les aires d'accueil sont des équipements de service public permettant de séjourner de façon temporaire sur un territoire donné. Comportant plusieurs emplacements, elles sont aménagées spécialement pour permettre l'installation de caravanes, qui constituent l'habitat permanent des Gens du Voyage.

Une aire de 46 places à Melun, route de Brie, sur la butte de Beauregard

> [Situer l'aire d'accueil de Melun](#)

Horaires d'accueil :

du lundi au vendredi : 9h / 12h et 13h / 14h30

samedi : 9h / 11h30

Une aire de 12 places à Vaux-le-Pénil, sur le Tertre de Chérisy

> [Situer l'aire d'accueil de Vaux-le-Pénil](#)

Horaires d'accueil :

du lundi au vendredi : 15h / 16h30

Tarifs :

4€ / jour et par emplacement + pré-paiement des fluides (eau + électricité)

eau : 4,70€ le m³

électricité : 0,18€ le kw/h

caution : 100€

> [Télécharger le Règlement intérieur des aires de Melun et Vaux-le-Pénil](#)

Chaque emplacement comprend :

une surface de 200 m²

un bloc sanitaire individualisé (comprenant un WC, une douche, un évier et une prise d'eau pour un lave linge)

un étendoir à linge

Se trouvent également sur les aires :

un local d'accueil pour recevoir les occupants et gérer les démarches administratives

une place à accessibilité handicapée

un espace de jeux pour enfants (sur l'aire de Melun)

une salle polyvalente destinée à accueillir les activités d'accompagnement social, les réunions (sur l'aire de Melun)

La gestion des aires de Melun et Vaux-le-Pénil est confiée à une société dans le cadre d'un marché de prestation. Un gestionnaire est présent quotidiennement (sauf samedi et dimanche) sur les deux sites.

Son rôle est d'assurer les entrées et sorties et de contrôler le bon fonctionnement de l'aire. Il assure également l'entretien de chaque site.

> [Télécharger le Livret d'accueil](#)

Aire d'accueil de Saint-Fargeau-Ponthierry

16 places, route de l'orée du bois

> [Situer l'aire d'accueil de Saint-Fargeau-Ponthierry](#)

Horaires d'accueil :

mardi après-midi : 14h / 17h

vendredi matin : 9h / 12h

Tarifs :

5€ / jour et par emplacement + pré-paiement des fluides (eau + électricité)

eau : 4,35€ le m³

électricité : 0,18€ le kw/h

caution : 150€

> [Télécharger le règlement intérieur de l'aire de Saint-Fargeau-Ponthierry](#)

Chaque emplacement comprend :

une surface de 150 m²

un bloc sanitaire individualisé (comprenant un WC, une douche, un évier et une prise d'eau pour un lave linge)

Contact

Vous souhaitez une place ?

Contactez le Syndicat Mixte pour la gestion de l'habitat voyageur qui gère les trois aires d'accueil de l'agglomération :

> Tel : 06 73 06 07 10

> [Site web](#)